

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet
Mise à jour du volet
Inondations du Plan
Communal de
Sauvegarde de la
Ville – affiche des
consignes de
sécurité

Séance du 14 mars 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 mars 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, NICOLE BONNAL, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Nicolas CALT, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Michel MEYRE à Hélène BARBOT - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Hervé DROILLARD à Pascal CAVALIERE - Olivier SAILHAN à Martine CHEVAUCHERIE
Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT

M. Régis DESCLAUX DE LESCAR a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du plan France relance, le gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), créé par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 dite loi de « Modernisation de la Sécurité Civile », est élaboré sous sa seule responsabilité et est rendu obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR-N) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'intervention (PPI).

La ville de Floirac, couverte par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI), s'inscrit dans ce dispositif réglementaire et doit réaliser un PCS et en assurer sa mise à jour, au maximum tous les cinq ans.

Ce document doit être approuvé par arrêté municipal.

Dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de l'Estuaire de la Gironde (P.A.P.I), outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, animé par Bordeaux Métropole sur notre territoire, un axe visant l'amélioration de l'alerte et de la gestion de crise a été développé.

Ainsi, dans le cadre d'une stratégie de développement d'une conception territoriale élargie de sécurité civile, Bordeaux Métropole a accompagné les 17 communes incluses dans ce programme d'actions, dans une démarche de mise à jour et d'harmonisation du volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde.

Ce travail a permis la production des classeurs opérationnels composés :

- D'un livret « Dispositions générales et Diagnostic du risque inondation »,
- D'un livret « Fiches actions » compilant l'ensemble des procédures nécessaires à la gestion d'une inondation majeure sur la commune,
- D'un livret « Annuaire de crise et liste des moyens »,
- Des cartographies opérationnelles présentant les trois scénarios d'inondation retenus,
- Des plans d'intervention gradués par scénarios et pour chacune des cellules composant le Poste de Commandement Communal (PCC).

Une mise à jour des documents sera effectuée au fil de l'eau afin de pouvoir bénéficier des retours d'expériences opérationnels lors d'évènements d'ampleur appelés à survenir.

L'année 2022 sera consacrée à la sensibilisation des acteurs du dispositif.

Un exercice visant à tester les dispositions opérationnelles arrêtées dans ce plan est envisagé au cours de cette même année.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission URBANISME, PATRIMOINE ET MOBILITES en date du 3 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la mise à jour du volet inondations du Plan Communal de Sauvegarde de la ville de Floirac.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre :

Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 15 mars 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

